

A partir de 45 ans, il est plus que temps de penser à ses « vieux jours ». Votre pension légale suffira-t-elle pour subvenir à vos besoins ? Si tel n'est pas le cas, quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour y remédier ?

Pension : vous en voulez plus ?

YOURY HUYGEN

Le Belge est de plus en plus préoccupé par sa pension, du moins par les allocations qu'il percevra (cf. encadré « Quelle sera votre pension ? »). Vous estimez que celles-ci ne seront pas suffisantes pour conserver votre niveau de vie ? Vous devez agir maintenant. Parcourons les différentes formes de « bonus ».

Biens immobiliers

À la pension, vous êtes généralement quitte du remboursement de votre emprunt hypothécaire. Votre bien immobilier vous appartient donc à 100%. Quelle en est la valeur aujourd'hui ? De 1983 à 2004, les prix de l'immobilier se sont appréciés de 6,6% par an en moyenne (y inclus un taux d'inflation de 2,2% par an de 1983 à 2004). Même s'il est très peu probable que les prix du résidentiel

grimpent aussi rapidement au cours des prochaines années, on peut raisonnablement partir du principe que ceux-ci progresseront encore de 3% par an, soit 1% en valeur réelle (après déduction de l'inflation de 2%). Comme vous pouvez le voir dans le tableau 1, si à 45 ans, vous disposez d'un bien d'une valeur de 250.000 EUR, celui-ci vaudra, au moment de votre pension, un peu plus de 300.000 EUR en termes réels. Il s'agira bien souvent du principal poste pouvant améliorer votre pension.

Épargne-pension

En 2005, les dépôts en épargne-pension auraient augmenté en moyenne de 20% ; une hausse qui s'explique notamment par le nouveau stimulant fiscal du gouvernement (le montant déductible pour l'épargne-pension

est passé de 620 à 780 EUR). Pour l'année fiscale 2007 (revenus 2006), ce montant passera à 800 EUR par an. Le principal avantage de ce produit d'épargne est donc qu'il est fiscalement attractif. En effet, l'Etat vous permet de récupérer annuellement minimum 30% et maximum 40% des primes versées, en fonction de vos revenus. En d'autres termes, l'effort réel à fournir est de minimum 468 EUR et maximum 546 EUR. Dans le tableau 1, nous avons réalisé deux simulations (à l'aide du module de Fortis Banque) : celle où, outre le rendement de base, vous touchez une participation bénéficiaire de 1,5% par an et une autre où la participation bénéficiaire s'élève à 3%. Il va de soi que plus tôt vous commencerez cette forme d'épargne, plus le montant à la pension sera élevé. Le montant final que vous aurez épargné à 65 ans doit toutefois être corrigé par l'inflation. Ainsi, le montant de

1
Les différents 'bonus' de votre pension

Montant	45 ans	à 65 ans	50 ans	à 65 ans	55 ans	à 65 ans
A. Pension (estimée)	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
B. Immobilier	250.000	305.047	250.000	290.242	250.000	276.155
C. Epargne-pension (1)	21.060	14.134	14.194	10.514	8.641	7.083
Epargne-pension (2)	25.190	16.906	16.194	11.996	9.412	7.715
D. Epargne à long terme (1)	52.188	35.025	35.874	26.573	22.562	18.493
Epargne à long terme (2)	62.182	41.732	40.670	30.126	24.411	20.009
E. Epargne (3.000 EUR/an à 5%)	104.130	69.885	67.950	50.333	39.630	32.484

(1) participation bénéficiaire de 1,5% (simulation Fortis) (2) participation bénéficiaire de 3% (simulation Fortis)

2
Impact de l'inflation

Années	2%	3%	4%
5	1,10	1,16	1,22
10	1,22	1,34	1,48
15	1,35	1,56	1,80
20	1,49	1,81	2,19

3
Épargne libre

	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
3%	5,45	11,80	19,15	27,67
4%	5,63	12,48	20,82	30,96
5%	5,81	13,21	22,65	34,71
6%	5,97	13,97	24,67	38,99
7%	6,15	14,78	26,88	43,86

4
Complément à votre pension (*)

	3%	4%	5%	6%
500	105.900	95.450	86.480	78.790
750	158.850	143.175	129.720	118.185
1000	211.800	190.900	172.960	157.580
1500	317.700	286.350	259.440	236.370

(*) les % sont en termes réels (après inflation)

Épargne libre

L'épargne libre est le dernier facteur permettant d'améliorer le montant de votre pension. D'aucuns prétendent qu'il faut disposer d'1 million EUR pour vivre de ses rentes. Selon une récente étude, 65.000 familles disposeraient d'une telle somme en biens mobiliers. Pour les autres, l'épargne s'impose clairement... Dans le tableau 1, nous sommes partis du principe que vous êtes en mesure d'épargner 250 EUR par mois, soit 3.000 EUR l'an. Le tableau 3 vous permettra de calculer la valeur d'une épargne de X EUR à un rendement Y. Ainsi, une personne de 50 ans qui épargne 7.500 EUR par an à un rendement de 5% par an disposerait à 65 ans d'un montant de 169.875 EUR (ou 7.500 EUR multiplié par un facteur 22,65). Mais ici aussi, il faudra tenir compte de l'impact négatif de l'inflation. Ainsi, comme vous pouvez le voir dans le tableau 2, l'inflation vous fera perdre en l'espace de 20 ans 1/3 de la valeur du montant épargné (en tenant compte d'une inflation annuelle de 2%). Sur 15 et 10 ans, la perte « réelle » à la suite de l'inflation est de respectivement 25,9% et 18%.

LA SEMAINE PROCHAINE

Et après la pension ?

21.060 EUR doit être divisé par un facteur 1,49 (cf. tableau 2) pour tenir compte d'une inflation annuelle de 2% sur 20 ans. Ce montant ne vaudra donc plus que 14.134 EUR en valeur réelle. Si vous estimez que ces 20 prochaines années l'inflation sera de 3% par an, divisez par 1,81.

Épargne à long terme

Cette forme d'épargne fiscalement intéressante est similaire à la précédente ; elle s'adresse surtout à toutes les personnes qui n'ont plus à supporter de remboursement d'un emprunt hypothécaire. Le montant maximal pouvant être épargné est actuellement de 1.870 EUR, un montant qui pour l'année fiscale 2007 passera à 1.920 EUR. Ici aussi, il vous est possible d'obtenir un stimulant fiscal de l'ordre de 30% à 40%,

en fonction de vos revenus. L'effort réel à fournir n'est donc que de 1.122 EUR à 1.309 EUR. Vu le montant de l'épargne plus important, vous disposerez à la pension d'une somme supérieure. En commençant cette forme d'épargne à l'âge de 45 ans, vous seriez à la tête d'un montant de 62.182 EUR (cf. tableau 1) à la pension. Toutefois, après déduction de l'inflation, vous ne disposeriez en valeur réelle que de 2/3 de ce montant, soit 41.732 EUR.

En faisant la somme de ces deux précédentes formes d'épargne, une personne de 45 ans disposerait d'un capital de 87.372 EUR qui, à l'âge de la pension, ne vaudrait « que » 58.638 EUR. Il s'agit là d'un bien maigre montant, de sorte qu'il est vivement recommandé de procéder à une épargne libre.

QUELLE SERA VOTRE PENSION ?

À partir de 55 ans, vous pouvez demander une estimation de vos futurs droits à la pension à l'Office des Pensions (ONP). Le formulaire est accessible sur le site www.onprvp.fgov.be/onprvp2004 et doit être renvoyé au Service Info-pensions, boîte postale 175, à 1060 Bruxelles. Il s'agit là de la première étape pour se faire une idée des revenus de base disponibles à votre pension.

Selon les statistiques de l'ONP, le montant minimum garanti pour une carrière complète est de 849,32 EUR pour un isolé et de 1.061,32 EUR pour un ménage (chiffres au 01.01.2005). Selon une étude publiée en avril 2005, le nombre total de bénéficiaires d'une pension minimum garantie s'élève à 25,24% du nombre total de bénéficiaires de pension. Quelques dizaines de milliers de nantis perçoivent des allocations supérieures à 2.000 EUR... Dans le tableau 1, nous avons pris comme exemple de base un montant de 1.250 EUR par mois. Au cours des dix dernières années, l'inflation annuelle s'est élevée à 1,64%, une évolution qui en toute vraisemblance se poursuivra au cours des prochaines années. Étant donnée que la hausse des allocations de la pension sera annulée par l'inflation, on peut raisonnablement partir du principe qu'en valeur réelle, ce montant de 1.250 EUR ne bougera pas (ou que très légèrement). Dans le tableau, vous n'aurez qu'à mentionner le montant que vous estimez recevoir à la pension (ou que vous a communiqué l'ONP). Certaines personnes pourront également ajouter à ce montant une assurance de groupe.

QUEL COMPLÉMENT SOUHAITEZ-VOUS ?

Lorsque vous aurez fait cet exercice, il conviendra de savoir ce que ce montant total vous rapportera sur base mensuelle. Quelle est la somme des points C à E (ou de B à E si vous deviez mettre en vente votre bien immobilier) de notre tableau 1, et ce après déduction de l'inflation ? Cette somme vous permettra d'arrondir vos fins de mois. Sur base de notre tableau, la personne âgée de 50 ans disposerait à la pension d'un montant (réel) de 377.662 EUR, montant que nous obtenons en faisant la somme des postes en gras (et en portant de l'hypothèse que le bien immobilier est vendu).

Venons à la question de départ. Quel montant mensuel peut-on espérer avec une telle épargne ? Le tableau 4 vous dit le montant dont vous devez disposer à 65 ans pour augmenter votre pension de 500, 750, 1.000, voi-

re 1.500 EUR par mois. Pour obtenir d'autres montants, il vous suffira de réaliser une petite règle de trois. Deux remarques cependant : pour prétendre à ces montants mensuels, nous sommes partis du principe que le capital doit avoir une « durée de vie » de 25 ans. En d'autres termes, à 90 ans, vos capitaux auront été réduits à néant. Enfin, étant donné que 500 EUR à 67 ans vaudront plus que 500 EUR à 77 ans, il convient de calculer une dernière fois en termes réels. Ainsi, si vous avez déniché un placement avec un rendement (nominal) de 5% par an, faites le calcul sur base d'un taux réel de 3% (taux nominal de 5% - inflation de 2%). Ainsi, pour augmenter votre pension de 1.000 EUR (en valeur réelle) par mois et ce pendant 25 ans, vous devrez disposer d'un montant de 211.800 EUR à 65 ans.